



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20240916-49-2024-DE
Date de télétransmission : 18/09/2024
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°49-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre (16/09/2024)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(21)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme SEDE donne pouvoir à M. ARCIERO, Mme FILLASTRE à Mme CAMAGNA, M. GUEDON à Mme DAMBREVILLE, Mme RACAULT à Mme GUILBERT, M. CARLIER à M. LIEGAUX, M. VARLET à Mme ROLDAO-MARTINS
M. SENE à M. LAFRIZI ; Mme PEUCHET à Mme DUPOUY

Absent non représenté :

Secrétaire de séance : M. Ahmed LAFRIZI

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Admission en non-valeur

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Survilliers :

- sur 47 pièces différentes,
- sur 10 débiteurs distincts,
- de 2013 à 2023,
- pour des motifs de poursuites sans effet, d'un montant inférieur au seuil de poursuite (30 €), de combinaisons infructueuses d'actes, et de PV de perquisition et de demande de renseignement négative.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). **Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur**, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-dessous.
- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). **Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.** Le détail des motifs est précisé dans le tableau en annexe.

Le total des 47 créances est de 15.599,65 € répartis comme suit :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 – Créances admises en non-valeur	15 599,75 €
	6542 – Créances éteintes	0 €

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 21/08/2024, par les listes n° 6527430631 et n°6748581931 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émarginé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour **un montant total de 15 599,65 €** correspondant aux listes des produits irrécouvrables ci-dessous, dressées par le comptable public, par les listes n° 6527430631 et n°6748581931.
- **DIT** que ces créances de 15 599,65 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2023	T-163-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	13,00
			Total				13,00
2023	T-99-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	7,80
			Total				7,80
2022	T-210-1			RAR inférieur seuil poursuite	102-Autres produits de gestion courante	6541	17,30
			Total				17,30
2023	T-313-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	10,80
			Total				10,80
2023	T-555-1			RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	14,00
			Total				14,00
			TOTAL DE LA LISTE				62,90

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2019	T-289-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	608,07
2016	T-323-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	7 112,11
			Total pour DA RESTAURANT BABYLON				14 991,35
2013	T-231-1		GDF SUEZ	Poursuite sans effet	300-divers	6541	75,40
			Total pour GDF SUEZ				75,40
2013	T-369-1			Combinaison infructueuse d'actes	300-divers	6541	251,60
			Total				251,60
2013	T-508-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	144,40
			Total				144,40
2018	T-3533650115-1		NATIXIS CAR LEASE	Poursuite sans effet	302-ordre de reversement	6541	246,18
			Total				246,18
2020	T-244-1			NPAI et demande renseignement négative	87-crèche garderie	6541	17,00
2020	T-244-2			NPAI et demande renseignement négative	83-Cantine enfants	6541	53,30
			Total				70,30
			TOTAL DE LA LISTE				15 858,43

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2017	T-3090120415-1		CERTINOMIS	Poursuite sans effet	302-ordre de reversement	6541	79,20
			Total pour CERTINOMIS				79,20
2017	T-299-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,86
2018	T-457-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-353-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-289-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-236-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-199-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-76-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-39-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-2-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	172,95
2018	T-545-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2018	T-662-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2018	T-592-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-152-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-100-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-236-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2019	T-17-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	174,51
2017	T-299-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	194,82
2018	T-2-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-457-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-236-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-199-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-353-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-76-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-289-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-39-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	198,71
2018	T-592-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2018	T-662-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2018	T-545-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-152-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-100-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-236-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-17-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	202,69
2019	T-632-1		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	234,50
2019	T-289-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	523,53
2019	T-632-2		DA RESTAURANT BABYLON	PV perquisition et demande renseignement négative	102-Autres produits de gestion courante	6541	531,78

Etant précisé que les créances surlignées en orange ont été régularisées depuis l'envoi de la liste par le comptable public.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS